

**RAPPORT
POUR UN PROFIL ENVIRONNEMENTAL
DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**



**Ce rapport est financé par le Fond Européen de Développement de l'Union Européenne
projet 8ACP DP2(CAONF) et est présenté par Monsieur Raymond MBITIKON BP 1510
Bangui (RCA) pour le Gouvernement de la République Centrafricaine et de la
Commission Européenne. Il ne reflète pas nécessairement l'opinion du Gouvernement
de la Commission Européenne.**

1. Résumé exécutif

La République Centrafricaine, pays situé au cœur du continent africain et disposant d'importantes ressources naturelles renouvelables et non renouvelables, figure malheureusement parmi les pays les plus pauvres de la planète. Le PIB par habitant est de 280 \$US. Son maigre tissu industriel existant a presque totalement disparu suite aux différents événements politiques et militaires(mutineries, rébellion) que le pays a connus ces dernières années ; ces événements ont ainsi accentué le niveau de précarité de vie des populations déjà assez préoccupant tant dans la plupart des provinces que dans certaines grandes agglomérations; le mauvais fonctionnement des services de santé ainsi que le manque des ressources financières sont les causes principales des nombreux décès enregistrés dans les familles centrafricaines ; aussi, la pandémie du VIH SIDA a atteint un des taux de prévalence le plus élevé de la sous région d'Afrique Centrale (13.8%).

Les productions vivrières et les cultures de rente continuent de régresser tandis que les prix des denrées alimentaires sur le marché ne cessent d'augmenter. Le retour vers les activités de cueillette est une réalité nationale ; cette tendance ne cesse de se développer avec les situations sociales tendues du fait des retards de paiement de salaires et du ralentissement des activités économiques dans l'ensemble.

Tout le tableau décrit ci-dessus ne peut que contribuer à une utilisation irrationnelle des richesses naturelles que regorge le pays à savoir les forêts, les eaux, les sols et le sous-sol ; les produits non ligneux, le bois énergie et bois de service, la faune terrestre et aquatique, les ressources minières comme l'or , le diamant sont sujets à des exploitations anarchiques qui mettent en péril la pérennité de ces richesses nationales; les ressources en eau ne sont pas également épargnées ; les lits de rivières et marigots sont perturbés par une exploitation incontrôlée du diamant.

La faune sauvage, une des ressources naturelles de très grande valeur culturelle et économique est bien menacée par le braconnage pour les trophées et la production de la viande de gibier; l'élevage qui était florissant dans le pays il y a plus de dix ans, ne peut plus assurer la majeur partie des besoins en protéines animales des populations ; ce braconnage est pratiqué par les nationaux et également par les ressortissants des pays limitrophes de la zone d'intérêt cynégétique en République Centrafricaine. Il s'agit de la République du Tchad et de la République du Soudan.

Malgré une prise de conscience à divers niveaux : Gouvernement, Organisations non Gouvernementales, Secteur privé dans une certaine mesure et les populations locales, de graves menaces continuent de peser sur les ressources naturelles.

Les volontés exprimées çà et là par l'adhésion et la ratification de la plupart des conventions et traités internationaux, régionaux et sous-régionaux en matière de la gestion durable de l'environnement, la réforme des textes légaux et la création de nouvelles institutions en

charge de la gestion de l'Environnement en RCA, les problèmes environnementaux demeurent et ont tendance à connaître une progression inquiétante.

La République Centrafricaine bien qu'elle ne dispose pas d'importantes unités industrielles, est confrontée comme plusieurs pays de la planète à de grands défis en matière de l'environnement pour les raisons évoquées plus haut; les problèmes environnementaux en Centrafrique viennent essentiellement de :

- la pollution de l'air en saison sèche avec les feux de brousse,
- du manque d'assainissement des quartiers tant dans la capitale que dans les villes de province,
- de la qualité et de la disponibilité de l'eau de boisson pour la majorité de la population,
- du manque d'hygiène publique
- et surtout de la dégradation des ressources naturelles.

Le recul des superficies des forêts autour des grandes agglomérations est en progrès régulier, les forêts vierges n'existent plus sinon peu, les incendies de forêt sont assez fréquents et parcourent de grandes étendues en saison sèche ; les moyens de prévention ou de lutte contre ces incendies de forêts sont inexistant (humains, matériels et financiers).

S'agissant de la faune sauvage, plusieurs espèces animales rares et de grande valeur économique et culturelle ont disparu ou sont en voie d'extinction sur le territoire national ; après le rhinocéros noir qui n'existe plus en RCA depuis une vingtaine d'années, le lion, l'éléphant et d'autres antilopes de grande et de moyenne taille deviennent de plus en plus rares dans les zones où elles étaient jadis très représentées.

La sauvegarde de l'environnement en RCA devra en priorité être orientée vers les mesures et actions pouvant réduire les impacts des différents types d'exploitation irrationnelle des nombreuses ressources naturelles du pays ; cette sauvegarde serait un vain mot si de nouveaux conflits armés devaient avoir lieu, et si des efforts ne sont pas faits pour réduire la pauvreté, le chômage et pour améliorer la situation de l'économie nationale et des finances publiques assez préoccupante à l'heure actuelle, par la définition et la mise en œuvre effective d'une politique de bonne gouvernance en général et en particulier des ressources de la biodiversité. Cette politique devra s'appuyer sur des législations adaptées au contexte national et international et surtout impliquer d'avantage tous les acteurs concernés. Le partage équitable des revenus de l'exploitation des ressources devra beaucoup contribuer à la responsabilisation des partenaires, en particulier les populations locales longtemps marginalisées dans la gestion des richesses naturelles.

Les différentes pressions qui ont une influence majeure sur la qualité de l'environnement en RCA se résument comme indiqué dans le tableau ci-après

Tableau no 1: Classification des pressions

Ecosystèmes	origine Pressions	Acteurs	Causes	Conséquences
SAVANE STEPPE	Agriculture et Elevage	Autochtones Etrangers	Cultures sur brûlis Recherche pâturages	<ul style="list-style-type: none"> • Feux de brousse ; • Envahissement des aires protégées par le bétail ; • Propagation de la peste bovine, et diminution populations buffles, élan de Derby... • Dégradation des sols
	Production bois énergie et de service	Populations	Survie Revenus	<ul style="list-style-type: none"> • Déboisement, Perte de l'habitat à la périphérie des villages ; • Dégradation des écosystèmes.
	Feux de brousse	Autochtones Etrangers	Pâturage Défrichement culture	<ul style="list-style-type: none"> • Sahélisation désertification ; • Perte de la diversité Biologique • Pollution de l'air
	Feux de brousse	Autochtones Etrangers	Pâturage défrichement chasse	<ul style="list-style-type: none"> • Dénudement et exploitation du sol ; • Pollution atmosphérique ; • Incendies des champs et cases.
FORET SECHE GALERIE FORESTIERE FORÊT DENSE	Coupe de bois	Populations	Fabrication de Pirogue Bois de feu	<ul style="list-style-type: none"> • Dégradation de la forêt
	Ecorçage	Populations	confection Ruches	<ul style="list-style-type: none"> • Destruction sélective de <i>Khaya senegalensis</i>
	Extraction diamant/or	Populations	Déviation lits cours d'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Disparition des forêts rupicoles ; • Perturbation des cours d'eau.
	Agriculture	Populations	Culture sur brûlis, Revenus	<ul style="list-style-type: none"> • Déforestation • Incendie de forêt
	Extraction diamant/or	Populations	Revenus	<ul style="list-style-type: none"> • Disparition des forêts rupicoles ; • Bouleversement des cours d'eau
	Exploitation rotin	Populations	commerce Revenus	<ul style="list-style-type: none"> • Raréfaction d'<i>Ancistrophyllum secondiflorum</i> et <i>Calamus deerratus</i>.
	Production vin de palme	Populations	commerce Revenus	<ul style="list-style-type: none"> • Destruction massive de <i>Elaeis guinéensis</i> et <i>Raphia vinifera</i>.

Source : Rapport Etude sur l'Identification et la Hiérarchisation des Pressions

Les types de pressions identifiées et dont les principales sont résumées dans ce tableau, montrent que les causes des menaces qui pèsent sur les ressources naturelles viennent

essentiellement des activités humaines soit pour satisfaire les besoins alimentaires ou pour des revenus monétaires ; les dégradations provenant des causes naturelles telles les érosions éoliennes, chimiques ou pluviales des sols sont selon les zones climatiques peu considérables lorsqu'elles se manifestent sur une étendue où une activité de l'homme n'est pas enregistrée.

2 Contexte

La République Centrafricaine est située au cœur du continent africain entre 2°16 de la latitude NORD, 14°20 et 27°45 des longitudes EST ; sa superficie est de 623.000 Km²; elle est limitée au nord par la République du Tchad, à l'est par la République du Soudan, au sud par la République Démocratique du Congo et la République du Congo, à l'ouest par la République du Cameroun. La RCA compte une population de 3.750.000 habitants avec une densité moyenne de 6 habitants au KM² ; cette population est jeune et très inégalement répartie sur le territoire national ; pour la partie nord, la densité est d'environ un habitant au Km² ; le taux de croissance est de 2,5% ; 70 à 80 % de cette population vivent en milieu rural. L'espérance de vie en République Centrafricaine est de 49 ans en 1999.

Le territoire Centrafricain est une immense pénéplaine caractérisée par trois unités topographiques qui sont :

- Les plaines situées entre 400 et 500 mètres d'altitude que l'on rencontre dans la partie méridionale et septentrionale (le bassin du Congo et le bassin du Tchad)
- La seconde unité est constituée de l'immense plateau (500 à 800 m d'altitude) que l'on rencontre dans la région du centre
- Et la troisième unité topographique quant à elle se caractérise par les importants massifs ci-après : à l'Ouest, le Massif du YADE et les monts PANA qui culminent à 1.300 mètres de hauteur et le Massif des Bongos à l'est qui atteint également une hauteur de 1.300 mètres.

En dehors de ce qui précède, le territoire comprend des formations géologiques allant de types alluvionnaires dans la cuvette tchadienne vers le nord, à des formations dominées par des schistes et de gneiss avec de divers types de granites au centre.

Au sud (plaine du bassin oubanguien), on rencontre de formations sédimentaires gréseuses et quartziques.

Le climat centrafricain est du type tropical; du sud au nord, on distingue cinq zones climatiques qui sont :

Au sud : le climat subtropical souvent appelé climat **oubanguien ou guinéen** ; il est caractérisé par une abondance des pluies dont la moyenne annuelle est de 1500 mm ; la saison des pluies est plus longue et dure neuf mois , une très courte saison sèche de deux mois et un mois d'intersaison. Les températures sont élevées avec une moyenne de 23°C et une amplitude de 4°C

Au-dessus de cette première zone vient le climat **soudano-guinéen** qui diffère du climat oubanguien par un degré d'humidité élevé et une hauteur de précipitations qui varie entre 1500 et 1400 mm ; la saison des pluies dure sept mois ; la température moyenne est de 24°C et une amplitude moyenne annuelle de 4,5°C

La troisième zone correspond à un climat de type **Soudanien** caractérisé par une pluviométrie de 1200 mm ; la saison sèche et la saison des pluies ont une durée de six mois chacune; les moyennes des températures et de l'amplitude annuelles sont respectivement de 25°C et 4,5°C

La quatrième zone située au nord est un climat du type **soudano-sahélien** ; elle est caractérisé par une hauteur moyenne annuelle de pluies qui varie entre 1200 et 1000 mm ; les températures moyennes annuelles sont entre 25°C et 26°C

La cinquième zone climatique est du type **sahélien** et concerne la partie extrême nord –est du pays; les hauteurs moyennes annuelles des pluies sont inférieures à 1000 mm ; la saison sèche dure plus longtemps (sept mois)

Il convient de relever que depuis près d'une vingtaine d'années, les données climatiques en RCA sont sujettes à de variations très significatives, conséquences des rudes sécheresses des années 1983 et 1984 auxquelles il faut ajouter les activités humaines tels les feux de brousse incontrôlés ; dans l'extrême nord(cinquième zone climatique), on peut enregistrer ces dernières années, des moyennes annuelles de 600 à 400 mm d'eau et des moyennes de températures de 30 à 40°C.

Le territoire centrafricain est bien drainé par deux bassins : le bassin tchadien vers le nord et le bassin Congolais au sud ; le bassin tchadien comprend deux sous bassins dont le premier comprend les rivières Lim, Péndé prenant leurs sources dans les monts Yadé, le second comprend la rivière Ouham avec ses principaux affluents : la Fafa et la Nana Bakassa

Le bassin congolais est caractérisé par un réseau hydrographique très dense ; les cours d'eau les plus importants de ce bassin sont l'Oubangui et le Mbomou lesquels ont de nombreux affluents : la Bokou, la Kéré, la Ouara, le Chinko, la Mbari, la Kotto, la Ouaka, l'Ombella, la Mpoko, la Lobaye et la Sangha. Tous ces cours d'eau ont des débits variables selon les saisons et les zones climatiques où ils se trouvent.

Malgré les nombreuses et importantes richesses naturelles que renferment son sol et sous-sol (forêts, faune terrestre e aquatique, or, diamant, ...), la République Centrafricaine est inscrite en très bonne place parmi les pays les plus pauvres au monde ; le revenu par tête d'habitant n'a cessé de connaître une baisse sensible ; 84% des populations centrafricaines vivent en dessous du seuil de la pauvreté avec moins de 2 \$ US par personne et par jour (PNUD 2003),

D'une manière générale, on assiste à un ralentissement de la croissance du à un relâchement de l'activité industrielle, commerciale et agricole d'une part, et d'autre part, aux conséquences des dernières crises militaires et politiques (mutineries, rebellions) qui ont détruit presque le peu d'industries existantes.

L'ensemble de tous ces facteurs qui sont cités ci-dessous, a été très déterminant dans la naissance de nombreux conflits sociaux et politiques qui perdurent: retards de paiement des

salaires, mauvais fonctionnement des hôpitaux, pauvreté accentuée au niveau des provinces occupées entre-temps par la rébellion ...

Les conséquences de ce qui précède sont assez lourdes sur la qualité de l'environnement en République Centrafricaine tant au niveau du fonctionnement des institutions, du respect des réglementations en matière de gestion durable des ressources naturelles ; la « lutte pour la survie » en utilisant les moyens non autorisés par la loi, le manque du respect des biens et des droits des personnes sont devenus courants à travers le pays sans que des solutions efficaces et durables ne soient trouvées ; les approches utilisées pour faire face aux problèmes de développement en RCA souffrent d'un manque de réelle volonté politique et des moyens nécessaires pour concrétiser les aspirations des différentes parties concernées.

3- Etat de l'environnement

Jusqu'à des périodes récentes, le secteur de l'environnement ne figurait pas en très bonne place parmi les priorités nationales définies dans le cadre des différents programmes de développement qui sont élaborés et mis en œuvre en RCA ; ceci s'expliquait par le manque d'une vision à long terme du développement ; la relance de la croissance et le rétablissement des équilibres macroéconomiques ont été toujours les mots forts dans la pensée des services de planification ; il a fallu les effets de la rude sécheresse de 1983 (il y a une vingtaine d'années) pour éveiller les consciences nationales sur les questions environnementales ;

l'engagement de la RCA à faire des problèmes environnementaux une priorité nationale s'était plus affermi au lendemain de la Conférence des Nations unies sur le Développement Durable (CNUED) en 1992 qui s'était tenue au Brésil à RIO DE JANEIRO(Agenda 21).

Ce fut dans le cadre des travaux préparatoires de cette conférence que pour la première fois, un état de l'environnement en RCA devait être fait ; pourtant en cette période, beaucoup de dégradations des ressources naturelles à des degrés divers ont été relevées. De même la qualité de la vie en RCA a continué de se dégrader.

A l'heure actuelle, la RCA comme les autres pays de la planète terre, est confrontée à de nombreux maux dont les plus communs sont les pertes de la biodiversité, les changements climatiques, la diminution de la couche d'ozone, la pollution des eaux et l'utilisation irrationnelle des ressources naturelles.

Ces problèmes ne peuvent que s'accentuer avec la poussée démographique et la pauvreté ; il est donc nécessaire de réaliser aussi régulièrement que possible l'état de la situation environnementale du pays en vue de mettre en évidence le niveau d'évolution des problèmes, et de susciter des réactions des différents acteurs tant nationaux qu'internationaux, sachant qu'il est désormais reconnu et accepté par la Communauté internationale le caractère transfrontalier des problèmes environnementaux.

Cette partie du rapport aura ainsi à traiter comme déjà indiqué ci-haut de l'état des secteurs les plus touchés en ce moment par les problèmes de dégradation de l'environnement, notamment des menaces dont sont sujettes les ressources naturelles à cause de leur mauvaise utilisation, et de l'environnement économique et social.

3-1 S'agissant des ressources de la biodiversité

Afin de mieux assurer une gestion durable des ressources nationales de la biodiversité, ces dernières devront être connues et régulièrement évaluées; de nos jours, les connaissances des diverses ressources naturelles ne sont que partielles ou quasi nulles pour certaines ; cette situation est un facteur très limitant pour toutes les analyses qui peuvent être faites de l'état de ces biens patrimoniaux dont dispose la République Centrafricaine.

La situation qui sera présentée ci-après est essentiellement basée sur des données peu récentes et non actualisées, pourtant les faits connaissent une progression rapide en ce qui concerne les pertes de la diversité biologique.

3-1-1 Des ressources forestières :

Les formations forestières en RCA appartiennent pour ce qui concerne les forêts denses humides du sud-ouest, au grand ensemble du massif forestier du bassin du Congo qui représente environ 35% des forêts africaines existantes à l'heure actuelle; les formations forestières en RCA couvrent environ quarante(40) millions d'hectares réparties en forêts denses humides, forêts denses sèches, et en savanes arborées et arbustives ; les forêts denses humides sont localisées au sud-ouest et à l'est, elles couvrent 5,2 millions hectares ; les forêts sèches ont une superficie de 6,5 millions d'hectares tandis que le reste de la superficie du pays, soit 26,3 millions d'hectares sont des forêts claires et des savanes arborées ; le taux de boisement en RCA est de 66% de la superficie du territoire national.

Dans la forêt dense humide du sud-ouest, on distingue trois types de formations forestières qui sont : les forêts primaires que l'on trouve dans les préfectures de la Lobaye, Sangha Mbaéré, Mambéré-Kadeï et une partie de l'Ombella Mpoko, ce sont des forêts semi-décidues ; elles couvrent une surface de 3,5 millions d'hectares.

Les forêts dites secondaires qui sont des forêts primaires dégradées couvrent quant à elles une superficie de 0,87 million d'hectares.

Et enfin les forêts marécageuses et improductives dont les superficies sont respectivement de: 0,3 million d'hectare et 0,2 millions d'hectare (les forêts qualifiées d'improductives sont les poches de savanes incluses dans les forêts).

Selon les résultats des inventaires de reconnaissance réalisés à un taux de sondage de 1% dans les 3,5 millions d'hectares de la zone de forêts denses humides du sud-ouest dans le

cadre du programme d'aménagement des ressources naturelles (PARN) de 1991 à 1994, financé par un prêt octroyé à la RCA par la Banque mondiale (20 millions de \$ US), on a dénombré 300 essences forestières. Quant aux travaux réalisés dans le cadre du plan d'action de la diversité biologique et qui concerne la totalité du territoire national, on compte environ 3.602 espèces végétales (plantes vasculaires), ce qui place la RCA en 5^e position après la République Démocratique du Congo (11.007 espèces), le Cameroun (8.260 espèces) le Gabon (6.551 espèces), le Congo (6.000 espèces de plantes) ; les autres pays d'Afrique Centrale couverts par cette étude Sao TOME et Principe, Guinée Equatoriale, Ruanda, viennent après la République Centrafricaine avec moins d'espèces.

Les forêts classées qui sont au nombre de quarante six (46) pour une superficie avoisinant 634.000 hectares sont réparties sur l'ensemble du pays tant dans les zones de forêt que de savane ; les unes sont des périmètres reboisés à des fins de protection des bassins versants, de production de bois de service ou de bois énergie, et les autres sont des forêts naturelles jadis classées pendant la période coloniale ; ces forêts classées pour la majorité n'existent plus, sinon de nom ; elles ne sont pas déclassées mais sont attribuées en permis forestiers (exemples : forêt classée de Ngotto, de Botambi) ou affectées à d'autres utilisations (forêt classée de Yangana devenue des champs agricoles) ; les forêts classées en République Centrafricaine ne sont jamais entretenues ni protégées sinon très peu pour certaines ; c'est pour cette raison qu'elles sont parcourues par les feux chaque année en période de saison sèche.

Les forêts sont une ressource nationale assez importante tant pour ce qu'elle représente dans l'économie nationale (le bois est le troisième produit à l'exportation, 2^e rang en ce qui concerne les recettes fiscales après le secteur minier, l'industrie forestière est le secteur moderne qui offre plus de postes d'emplois en milieu rural..), que pour son rôle sur les régimes des pluies et des eaux, le climat, et pour les divers produits de cueillette, les plantes médicinales...les PFNL (produits forestiers non ligneux) qu'elle offre aux populations.

Tableau n ° 2 : Principaux produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) de la RCA

PFNL	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Ao	Sep	Oct	No	Dé	Obs.
<i>Gnetum</i>													DP
Vin de palme													DP
Vin raphia													DP
<i>Xylopia sp. (fruits)</i>	X												DP
Fruits divers													DP
Chenilles													DP
Pharmacopée	X	X	X										DPx
<i>Dorstenia</i>													DPx
Miel													DP
Rotin													DP
Champignon				X			X	X	X				DP
Escargots								X					DP
Termites						X			X				DP
Résine													DP
Igname													DP
<i>Marantaceae</i>													DP
Feuille raphia													DP
<i>Landolphia</i>													DP
Karité													DP
Gomme arabique													DPx

Source : Publication CIFOR Gestion durable des forêts denses humides (1999)
PFNL de la forêt de Ngotto (RCA)

X= disponibilité dans le mois

DP= disponibilité permanente

DPX = disponibilité permanent à différents états (frais, fumé, séché, huile, ...).

Malheureusement, les forêts sont menacées ; à l'heure actuelle, toutes les superficies utiles des forêts denses humides de la région du sud-ouest sont attribuées en permis forestiers à l'exception du Parc national Zanga Sangha à Bayanga et la réserve de la Biosphère de la basse Lobaye qui sont des aires protégées, par conséquent, ces deux aires protégées ne pourraient pas être considérées comme des réserves de forêt de production ; il n' existe plus de réserves de forêts de production gage d'une exploitation durable.

Si l'exploitation forestière de type minier qui est pratiquée à l'heure actuelle en RCA devait être moins destructrice, elle peut toutefois favoriser les pénétrations des populations et les installations des villages et des cultures sur brûlis le long des pistes de desserte ; ces activités sont bien connus comme étant les causes majeurs de dégradation des forêts, si les actions de surveillance ne sont pas rigoureusement effectuées.

Les principales menaces qui pèsent sur les forêts et contre lesquelles des mesures énergiques devront être prises sont connues et décrites dans les précédents paragraphes à savoir : la pratique de l'agriculture itinérante sur brûlis, l'incendie de forêt, la mauvaise technique d'exploitation des bois énergie (1,59 millions de tonnes de bois de feu et 3.650 tonnes de charbon par an selon les enquêtes CTFT en 1981, ESMAP en 1990), des politiques et des législations non adaptées aux réalités du pays, la non implication des populations dans

la protection de la ressource, l'insuffisance des moyens pour faire appliquer les règles d'une gestion rationnelle des forêts...

3-1-2 Des ressources fauniques terrestres

La diversité des écosystèmes que l'on rencontre du nord au sud de la RCA offre au pays de meilleurs habitats où vivaient il y a presque une trentaine d'années, la plupart des espèces de faune sauvage qui existe dans les pays d'Afrique Centrale, de l'Ouest, et de l'Est.

Selon les données contenues dans le plan d'action stratégique (PAS) régional pour les ressources de l'environnement et de la diversité biologique des écosystèmes du bassin du Congo, 209 espèces de mammifères et 537 espèces d'oiseaux sont présentes sur le territoire de la RCA (source WCMC in database in global biodiversity 2000 p.126 à 128).

Ces informations comme celles concernant plusieurs pays africains sont partielles car, la faiblesse des moyens des pays n'a toujours pas encore permis de réaliser un inventaire complet des différences ressources de la biodiversité dont ils regorgent; la faune sauvage fait bien partie de ces ressources peu connues.

En RCA, l'expansion de l'utilisation des ressources naturelles sous de diverses formes pour satisfaire les besoins des populations (besoins en protéines animales, commerce de viande et de trophées tel l'ivoire, les peaux, encouragé par des trafiquants nationaux et étrangers...) a conduit depuis bientôt une vingtaine d'années, à la décimation de certaines espèces animales rares de grande valeur économique et culturelle. Une étude réalisée en 1994 sur la consommation de la viande du gibier a montré que le centrafricain consomme annuellement environ 16 kilogrammes de viande de gibier contre 18 kilogramme de viande de bœuf ; ces chiffres mettent en évidence l'importance de la pression de la chasse au niveau national sur les ressources fauniques.

Le rhinocéros noir est complètement éteint tan disque l'éléphant était en voie de l'être avec le commerce de l'ivoire si, très tôt en 1985, le gouvernement centrafricain n'avait pas décidé de la fermeture de la chasse de l'éléphant et du commerce de l'ivoire sur toute l'étendue du territoire national.

Tableau n° :3 Liste des animaux menacés ou disparus

Espèces	Disparues	Menacées
Eléphant	X (dans certaines régions)	X
Rhinocéros	X	
Guib harnaché	-	X
Potamochère	-	
Hylochère	-	X
Cob de fassa	-	X
Céphalophe à dos roux	-	X
Lièvre	-	X
Phacochère	-	X
Lion	X (dans certaines régions)	X
Buffle	X (dans certaines régions)	X
Panthères	X (dans certaines régions)	
Oryctérope	-	X
Hyènes	X (dans certaines régions)	
Bubales	-	X
Aulacodes	-	-
Bongo	-	-
Hippotrague	-	X
Pangolin Géant	-	X

Les menaces qui ont toujours pesé sur la faune sauvage ne sont pas uniquement le fait des populations locales ; le braconnage, principal fléau qui a conduit à la décimation du rhinocéros noir et à la réduction drastique de la population d'éléphant en certaines parties du territoire national, est beaucoup celui pratiqué par les ressortissants des pays voisins de la RCA, en particulier du Tchad et du Soudan.

En 2001, environ trois cent (300) éléphants avaient été « massacrés » par des caravanes de braconniers Soudanais dans la zone pilote de Sangba sous-préfecture de Ndélé dans le Bamingui Bangoran ; cette situation devait si elle n'avait pas rapidement été contenue, compromettre de façon irrémédiable la reconstitution déjà assez remarquable des populations de ce pachyderme entre-temps en danger.

Aussi, convient il de rappeler la peste bovine qui dans le nord de la RCA avait causé la mort de milliers d'animaux sauvages (buffles, phacochères...); la transhumance et le surpâturage sont également les causes de la dégradation de l'état de la faune en RCA par la transmission des maladies du bétail domestique à la faune, la destruction de l'habitat, l'assèchement des cours d'eau...

En janvier et février 2004, il a été enregistré plusieurs cas de mortalité d'hippopotames de la mare de GATA à Gordil, à la Gouna, en plus des hippopotames, des buffles ont été également concernés par ces cas de mortalité ; environ quatre vingt hippopotames et une cinquantaine de buffles étaient morts; les résultats des analyses qui furent effectuées dans les laboratoires à Bangui et en France des spécimens prélevés sur les cadavres des animaux morts, ont montré que ces cas de mortalité sont causés par la contamination qui se fait par

abreuvement d'ânes et de chevaux porteurs de gourme au point d'eau, et c'est là où les autres animaux à leur tour sont contaminés ; il s'agit du pouvoir pathogène de Streptococcus equi, maladie décrite très récemment (Dr CHARDONNET 2001) et qui induit une septicémie suivie de la mort de l'animal contaminé.

La cohabitation entre animaux sauvages et domestiques sur une même zone est l'une des causes importantes de la diminution de la faune dans la zone d'intérêt cynégétique autrefois non ouverte aux activités d'élevage. Le nord - ouest, le nord - est et l'est de la RCA ont perdu leur réputation de région de la grande faune et de safari de grande chasse à cause de leur envahissement tous les ans depuis plusieurs décennies et jusqu'à l'heure actuelle, par les troupeaux de milliers de bœufs venant du Tchad et du Soudan

Une menace aussi récente soit elle pour la pérennité de la faune sauvage dans la zone d'intérêt cynégétique (nord et est du pays), est la prolifération des chantiers miniers à l'intérieur des aires protégées et des secteurs de chasse y compris les zones cynégétiques villageoises; les habitats sont détruits, les lits des cours d'eau sont perturbés favorisant ainsi les modifications des débits des rivières et marigots, tout ceci ajouté au braconnage pour l'alimentation des ouvriers miniers sont les conséquences regrettables et très dangereuses de l'introduction de cette activité dans la ZIC en violation tant des dispositions du code minier que de celles du code de protection de la faune sauvage .

3-1-3 Des ressources halieutiques

Le réseau hydrographique tel décrit plus haut est assez dense ; les nombreux cours d'eau du pays renferment d'importantes ressources halieutiques ; 260 espèces de poissons sont identifiées dans les cours d'eau qui forment le bassin de l'Oubangui et 195 espèces dans le bassin du Chari ; ces ressources devaient permettre de contribuer pleinement au déficit en protéines animales du pays, à condition que leur exploitation soit organisée et gérée de manière à préserver leur durabilité; aussi, elles pourraient procurer des revenus constants aux populations exerçant les activités de pêche.

Ce secteur selon les données disponibles, occuperait 21000 pêcheurs professionnels pour une production annuelle seulement de 11.500 tonnes de poissons pour des potentialités du pays qui sont estimées à environ 50 à 100.00 tonnes. Cette production annuelle serait plus importante si les conditions meilleures de travail et de traitement des produits de pêche étaient trouvées pour le développement de ce secteur.

La pratique de la pêche à base des produits chimiques constitue le grand fléau contre lequel il convient de mener une action efficace, car les agriculteurs pêcheurs ont de tout temps utilisé les insecticides destinés au traitement des cultures pour la pêche.

3-1-4 des sols

A cause de la faible densité de population , le territoire de la RCA a un taux d'occupation qui lui permet de disposer de vastes étendues de terroirs disponibles pour des activités agricoles et industrielles ; la variété des climats, du relief et des écosystèmes contribuent à la formation des sols et à leur diversité; on distingue des sols ferralitiques sur les ¾ de la superficie du territoire national ; ces types de sols sont pauvres en éléments nutritifs et fragiles, après les sols ferralitiques, viennent les sols ferrugineux dans la région nord soumis à l'érosion éolienne et les sols alluviaux et hydro morphes localisés dans la zone de plaine.

Ces diverses formations pédologiques constituent une richesse nationale mais qui est mal exploitée à l'heure actuelle ; les superficies cultivées en ce moment ne représentent qu'un pour cent (1%) seulement. Si les sols de la région nord sont sous l'influence de l'érosion éolienne, ceux des régions du centre et de sud ouest sont menacés par les érosions pluviales, les déboisements et les surpâturages qui les exposent à des actions d'appauvrissement de différentes origines. D'une manière générale, les sols en Centrafrique sont assez fragiles et ont besoin d'être protégés contre tous les types de dégradation qu'ils peuvent connaître :

a) les dégradations liées aux vents

Ce type de dégradation touche les parties septentrionales de la République Centrafricaine, et précisément la région de Birao, caractérisée par un domaine phytogéographique de type sahélien. Le degré de dégradation est léger, mais affecte 12 % de la superficie totale de la zone

Tableau n°4 Dégradation liée aux vents

DOMAINES PHYTOGEOGRAPHIQUES	1990 – 1999	
	Millions d'hectares	% superficie totale
Domaine Centrafricain	0	0
Domaine Oubanguien	0	0
Soudanien	01	0
Domaine sahélien	0,31	12

b) Dégradation liée à l'érosion hydrique

Elle affecte toutes les superficies cultivées dans la zone où la culture de coton est pratiquée ; ce phénomène concerne 5 % de la superficie de la zone totale

Tableau n°5 : dégradation hydrique

Districts phytogéographiques	1990 – 1999
------------------------------	-------------

	Millions d'hectares	Millions d'hectares
District de la Kotto Mpoko	0,620	0,62
District de l'Ouh	0,25	0,25
District de Wake Gribingui	0,71	0,71

c) Dégradation physique

Ce type de dégradation vient des actions de piétinement, du surpâturage et du tassemement du sol. Il affecte environ 10 % des zones d'élevage notamment les districts de la Kotto de la Mpoko, de Yadé, de l'Ouh et le district central de Waka Gribingui

Tableau n°6 : dégradation physique

Districts phytogéographiques	1990 – 1999	
	% superficie totale	Millions d'hectares
Kotto Mpoko	10	1,2
Yadé	10	0,4
Ouh	10	0,3
Waka Gribingui	10	1,7

d) Dégradation Chimique

C'est la perte en éléments nutritifs par lessivage. Elle affecte 50 % de la superficie du pays soit environ 32 millions d'hectares.

e) Dégradation biologique

Elle est causée par les feux de brousse et les abattages incontrôlés et excessifs des arbres. Environ 80 % de la superficie du territoire centrafricain (49 millions d'hectares) est affecté par ce type de dégradation.

3-2 S'agissant de l'environnement économique et social

Depuis plusieurs années, la RCA à l'instar de plusieurs pays africains ayant accédé à l'indépendance après une longue période de colonisation et qui tentent d'instaurer la démocratie comme système politique, a connu des évènements malheureux qui l'ont plutôt placé dans des conditions défavorables pour un développement économique et social soutenu ; l'insécurité, l'enclavement du pays, le contexte international et la mauvaise gouvernance (corruption), ont mis à mal toutes les initiatives privées en matière d'industrialisation et d'activités commerciales ; la fermeture de nombreuses sociétés formelles ont laissé la place au développement du secteur informel qui est difficilement contrôlable par les services publics.

Le chômage des jeunes est persistant de même que les activités agricoles qui occupaient 60 à 80% des populations en milieu rural sont à l'abandon à cause du non enlèvement par les

acheteurs agréés, ou par les baisses de prix d'achat des produits, en particulier le coton et le café. L'exode rural a atteint un niveau très élevé ; les campagnes se vident et le surpeuplement des grandes agglomérations est souvent la cause de nombreux problèmes dont les conséquences sont la dégradation des conditions de vie de la population, le chômage, les actes de vol, la criminalité... ; plusieurs conflits sociaux sont nés dans les différentes couches sociales et sont bien loin d'être complètement réglés.

Des solutions durables à ces conflits sociaux et à ceux à caractère militaire et politique devraient garantir la pérennité et une utilisation rationnelle des ressources naturelles lorsque une reprise effective des activités de développement économique et social sera amorcée.

3-3 Concernant d'autres problèmes environnementaux

Le surpeuplement des grandes agglomérations causé par le développement de l'exode rural ,conséquence des conflits armés, de la précarité de la vie dans les provinces, et le chômage, a été à l'origine de nombreux problèmes environnementaux dans les villes et en particulier la ville de Bangui ; les populations de l'arrière pays à la recherche de la sécurité et des conditions de vie acceptables ont quitté les localités sous le contrôle des rebelles pour fuir vers la capitale; le manque des structures d'accueil pour ces populations déplacées ont provoqué la naissance des quartiers spontanés et précaires.

En ce qui concerne les problèmes d'assainissement, à l'exception de la ville de Bangui où l'on peut trouver quelques réseaux de drainage d'eaux pluviales, la plupart des villes centrafricaines ne disposent pas de structures d'assainissement et des habitats adéquats. Il ressort des différentes études menées le constat suivant :

- Un manque d'hygiène d'habitat ;
- L'entassement excessif des ordures ménagères autour des lieux d'habitation ;
- La divagation des animaux domestiques ;
- La prolifération des moustiques ;
- Le dégagement de la fumée piquante le soir pendant la saison sèche ;
- Le manque d'hygiène alimentaire (abattage clandestin des bœufs en dehors des abattoirs);
- L'insalubrité des marchés ;
- L'insuffisance et le manque d'entretien des ouvrages de drainage ;

Aussi bien dans les zones urbaines que rurales, il y a un déficit très prononcé de système de latrinisation. Cependant, les latrines traditionnelles sont très répandues. La latrinisation des ménages urbains est estimée 95 %, alors qu'elle est de 60 % dans les zones rurales

4- Politique environnementale, cadre législatif et institutionnel

La bonne gouvernance environnementale est effective lorsque plusieurs paramètres telles les politiques et les institutions en charge de la définition et de la mise en œuvre des politiques et des législations prennent en compte les réalités nationales et internationales ; à cause de la complexité des problèmes environnementaux et de leur caractère multidisciplinaire, il importe que les préoccupations de l'ensemble des domaines concernés tels les forêts, les mines, les eaux, l'agriculture, l'élevage, la santé, l'industrie...soient incluses dans les politiques et législations en matière de l'environnement ; et c'est bien là le défi majeur au niveau du pays qu'il faudra gagner car, l'on devra parvenir à une bonne complémentarité et non à une concurrence entre les divers domaines d'intervention.

Cette situation découle de la faible capacité opérationnelle et de nombreuses incohérences au niveau des interventions des institutions en charge de la protection, de l'amélioration de la qualité de l'environnement et de l'exploitation des ressources naturelles.

4-1 Politique environnementale et législation

La politique environnementale en RCA dont l'un des actes qui la matérialisent est le document de déclaration de politique sectorielle de 1989, vise à concilier les exigences de développement (sécurité alimentaire, amélioration du cadre et du mode de vie des populations...), avec celles de la conservation de l'environnement, du maintien de la diversité biologique; cette politique s'inscrit désormais en bonne place dans le processus de la revitalisation des activités de développement économique, social et culturel que le pays a mis en place depuis plusieurs années à travers les trois derniers programmes d'ajustement structurel ; l'intitulé du dernier département en charge de l'environnement à savoir « Ministère de l'Environnement du Développement Durable et de l'Economie Sociale » est une illustration des grandes orientations de cette politique dont les principales se résument comme suit :

- Préserver l'équilibre naturel et assurer la pérennité des ressources naturelles par la maîtrise de la gestion et du développement
- Assurer la mise en valeur et l'utilisation rationnelle des énormes potentialités en ressources de la biodiversité du pays

Déjà en 1989, la déclaration de politique sectorielle en matière des Eaux Forêts Chasses et Pêches devait annoncer la manifestation d'une volonté politique en matière de gestion durable de l'environnement et en particulier des ressources naturelles.

Depuis lors, des nouvelles approches en matière de la définition de politique et de la mise en œuvre des programmes de développement en ce qui concerne les ressources naturelles ont vu le jour, notamment celles qui incluent la participation de tous les acteurs concernés. La politique en matière de la gestion des ressources naturelles en RCA est en grande partie en harmonie avec plusieurs des dispositions de nombreux traités et conventions en matière de la gestion durable de l'environnement et notamment des ressources naturelles que la RCA a signés ou ratifiés parmi lesquels :

La Convention sur le commerce International des Espèces de Flore et de Faune en voie de disparition CITES,

- La Convention sur la diversité biologique,
- La Convention sur le changement climatique,
- La Convention sur la désertification,
- La Convention sur la couche d'ozone,
- L'Agenda 21, ...

Si l'on note une volonté au niveau des Institutions de l'Etat, d'améliorer la politique nationale en matière de l'environnement, il y a lieu de constater qu'un certain décalage existe entre les réalités sur le terrain et les actes qui sont posés au niveau des décideurs et les autres partenaires concernés. Il manque encore aux institutions en charge de ce secteur, les moyens adéquats pour faire connaître le contenu de cette politique et pour sa mise en œuvre. Les graves difficultés financières et économiques actuelles font que les ressources disponibles ne peuvent pas être affectées à tous les domaines prioritaires même si ceux-ci sont bien inscrits dans les documents de plan d'action national de développement.

Les différents programmes de développement en cours d'exécution ou en élaboration tels le Plan Directeur Agricole (PDA), le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté(CSLP), le Plan National d'Action Environnementale (PNAE) dans lesquels les grands axes de cette politique sont pris en compte, manquent de financement pour leur exécution .

Cette politique aussi pertinente soit elle en ce qui concerne l'utilisation rationnelle des ressources de la biodiversité et de leur conservation pour les générations futures, est un peu en déphasage avec les différentes législations en vigueur actuellement, un travail d'harmonisation reste à faire ; il existe en RCA plusieurs législations qui traitent de la gestion des ressources naturelles et qui posent dans quelques cas, plus de problèmes de concurrence que de complémentarité tel annoncé dans les paragraphes ci-dessus.

Les problèmes de gestion durable des ressources sont régies depuis de nombreuses décennies par des textes spécifiques pour chacun des domaines concernés ; il n'existe pas une loi qui engloberait toutes les questions environnementales à ce jour ; les législations existantes en matière de l'environnement portent essentiellement sur la conservation de la nature ; ce sont :

Le **code forestier centrafricain**, loi 90/003 du 9 juin 1990 qui remplace la loi 61/273 du 2 février 1962 restée en vigueur jusqu'en 1990 ; en effet, le code de 1961 ne répondait plus aux réalités nationales et ne devait plus favoriser une gestion rationnelle face aux pressions de tout genre auxquelles les ressources naturelles sont soumises.

La loi 90/003, bien qu'assez récente et ayant pris en considération plusieurs des paramètres nouveaux en matière de gestion forestière, connaît plusieurs insuffisances pour sa mise en application ; l'une des principales causes est l'absence de nombreux textes d'application pour clarifier et préciser plusieurs des dispositions. Aussi, quelques dispositions dudit code sont

elles déjà dépassées et ne répondent plus aux réalités ayant guidé son élaboration à l'époque ; en plus des considérations nationales, il convient d'ajouter les exigences de la communauté internationale qui sont contenues dans les conventions, les traités et les accords signés ou ratifiés par la RCA. La relecture de ce texte de loi permettra de corriger les insuffisances relevées et qui sont listées et contenues dans les documents finaux des travaux des Etats Généraux des Eaux et Forêts qui ont eu lieu au mois de septembre 2003.

En ce qui concerne **le code de protection de la faune sauvage**, l'ordonnance n° 84/045 du 27 juillet 1984 reste la dernière législation en vigueur jusqu'aujourd'hui avec quelques textes d'application ; comme le code forestier, son application connaît des faiblesses ; par ailleurs les nouveaux concepts de gestion des ressources de la biodiversité et bien d'autres dispositions relatives aux divers problèmes environnementaux récents ne sont pas prises en considération dans cette loi d'où son état de caducité. S'agissant des réalités nationales qu'il faille intégrer dans la législation, l'on citerait : l'implication des populations locales et des autres acteurs dans les prises des décisions en matière de l'exploitation ou de la protection de la faune, le partage des revenus générés par les activités de tourisme cynégétique, la complémentarité entre les différentes activités de développement notamment les recherches minières et celles des safaris chasse

Pour ce qui concerne **le code minier**, il convient de relever que des dispositions relatives à la protection de l'environnement y ont été intégrées ; toutefois, pour son application sur le terrain, une réelle volonté de collaboration devra se manifester au niveau des différents départements et services techniques concernés dans l'arrière pays.

Enfin, il faut regretter que les projets de loi portant code de l'eau et code de la pêche et de la pisciculture en RCA n'aient pas encore vu le jour pourtant, ces ressources naturelles ne sont guère épargnées des différents types de dégradation déjà connus dont la plus importante est la mauvaise utilisation et qui menace la pérennité des ressources de la biodiversité.

4-2 Cadre institutionnel de l'environnement

Le cadre institutionnel de l'environnement ne cesse de connaître des changements au niveau national ; ces nombreux changements expliquent le caractère disparate des interventions qui sont faites dans ce secteur. L'instabilité des structures chargées des questions environnementales vient souvent des changements assez fréquents des gouvernements ; il existe en ce moment plusieurs départements ministériels et organismes qui interviennent de loin ou de près dans la gestion de ce secteur en RCA.

Cette situation se caractérise par une insuffisance de coordination, cause d'une gestion peu efficace et éparses ; la suprématie des institutions publiques jusqu'à une période très récente avait tout temps marginalisé les populations locales dans les recherches de solutions aux problèmes de dégradation des ressources naturelles.

Les dispositifs institutionnels actuels bien qu'il soit accepté désormais par le Gouvernement la nécessité d'impliquer les populations dans la gestion de l'environnement, ont besoin d'être améliorés pour renforcer la collaboration entre les différents acteurs, laquelle reste encore à l'heure actuelle à un niveau faible.

Depuis longtemps, le secteur de l'environnement semblait se limiter au secteur des Eaux Forêts Chasses et Pêches ; très récemment, on a connu la création d'un Département ministériel chargé de l'environnement ; le dernier département s'intitulait Ministère de l'Environnement , de l'Economie sociale et du Développement Durable et vient à la suite d'un remaniement du gouvernement, d'être fusionné avec le ministère du Tourisme et du Développement de l'Artisanat ; à cause de ce que les attributions de ce département devront être redéfinies suite à ce nouveau changement, il est difficile de faire une analyse sur une structuration non encore approuvée par un texte officiel; la même remarque concerne le Ministère des Eaux Forêts Chasses et Pêches, une des institutions responsables de la gestion de l'environnement.

La restructuration en 1999 de ce dernier, a abouti à un organigramme lourd par rapport à ses moyens humains et matériels qui sont pratiquement inexistant. Il y a une disproportion entre les missions et les moyens disponibles, ce qui ne pourra jamais assurer un fonctionnement efficace des services centraux et régionaux.

Des 350 agents tous grades confondus dont dispose le Ministère, on ne compte que 50 gardes forestiers pour surveiller tout ce vaste territoire centrafricain contre les actions de dégradation des ressources naturelles (soit 1 agent pour 12.460 Km², le ratio acceptable étant de 1 garde forestier pour 150 ou 250 Km²).

En plus de la faiblesse de l'effectif de son personnel, ce département n'a pas une politique de formation qui tienne compte de ses besoins réels vu le caractère multidisciplinaire de ses missions ; il y a une mauvaise utilisation des postes de travail disponibles selon le plan d'effectif adopté dans le cadre du second programme d'ajustement structurel; les recrutements se font sans tenir compte des profils des postes.

Il convient de reconsiderer la structure de ce Ministère pour la rendre moins lourde ; le recyclage et la formation des cadres et agents d'exécution surtout seront des actions urgentes à mener pour renforcer les capacités dudit ministère, de même que la mise à disposition des moyens d'action nécessaires, si l'on doit attendre de cette institution, de bons résultats en ce qui concerne l'application des différentes lois et politiques en matière de la conservation et de l'utilisation durable des ressources naturelles.

Cette vision de recherche de l'efficacité au niveau des Ministères des Eaux et Forêts et de l'Environnement, devra également toucher les autres institutions nationales de l'Etat, et les Organisations non gouvernementales concernées.

Au niveau du secteur privé, malgré un début difficile, des entreprises forestières commencent déjà à comprendre la nécessité d'accepter de mettre sous aménagement leur permis forestier, tandis que les entrepreneurs de safari organisés en association, participent déjà aux activités de protection de la faune dans le nord de la RCA ; toutes ces initiatives attendent d'être consolidées par des textes légaux nécessaires.

Enfin, le Compte d'affectation Spéciale de Développement Forestier devra pleinement jouer son rôle par l'affectation de ses budgets annuels aux activités de développement du secteur concerné et non continuer de connaître des engagements financiers qui sont en dehors de ses missions initiales.

4-3 Intégration sectorielle

Au paragraphe 2 de ce rapport, il est énoncé que la République Centrafricaine ne dispose pas en ce moment d'important tissu industriel ; les activités dont les impacts menacent la qualité de l'environnement et la durabilité des ressources naturelles sont : l'agriculture et l'élevage, les mauvaises pratiques de cueillette des produits ligneux et non ligneux, la pêche à base des produits chimiques, le braconnage, les activités minières ; l'exploitation forestière et industrielle quant à elle contribue en sa manière à la dégradation des ressources forestières et par conséquent, influe sur les micro climats et les régimes des eaux.

Le caractère multisectoriel des problèmes environnementaux amène à analyser l'état des liens qui existent entre les différents secteurs concernés afin d'envisager des solutions aux divers conflits qui existent malheureusement et ne permettent pas de développer la complémentarité très souhaitée à la place de la concurrence entre ces domaines d'activités basées sur l'exploitation des ressources naturelles.

Comme décrit dans les paragraphes précédents, les forêts, l'eau, les sols ..., les ressources naturelles de manière générale occupent une place prépondérante dans l'économie Centrafricaine; l'appauvrissement des sols par une pratique incontrôlée de l'élevage (transhumance et surpâturage), l'assèchement des cours d'eau par la déviation et la perturbation des lits par les activités minières, leur appauvrissement par les pratiques de pêche en utilisant des pesticides, les cultures sur brûlis à répétition et les incendies de forêts pour la chasse traditionnelle sont autant de préoccupations qui dépassent largement les compétences et les capacités d'un seul Département ministériel voire même de l'Etat centrafricain.

La nécessité d'élaborer et de mettre en oeuvre des programmes de développement intégré est désormais la voie vers une conservation et une utilisation durable des ressources de la biodiversité et pour un environnement sain. Cette approche multidisciplinaire permet de faire

participer plusieurs institutions à la fois dans tout programme ou projet depuis son élaboration jusqu'à son exécution ; le secteur privé et les Organisations non gouvernementales ne devront pas être mis à l'écart dans cette approche.

Cette démarche d'intégration sectorielle ne peut atteindre ses buts si les efforts déployés au niveau national ne sont pas accompagnés des appuis extérieurs multiformes ; les coopérations sous régionales, bilatérales ou internationales devront être plus présentes aux côtés de la RCA pour non seulement préserver et consolider les acquis actuels obtenus après plusieurs années de collaboration et permettre de développer des programmes dans les secteurs d'activités considérés comme complémentaires et qui ne peuvent aboutir à de bons que dans le cadre des programmes de développement intégré

Le PDA, le CSLP, le PNNE ...ont été élaborés sur la base des préoccupations ci-dessus et les programmes et projets proposés d'être mis en œuvre si les aides financières attendues étaient obtenues, permettraient de mettre en chantier cette approche d'intégration sectorielle Le PDRN, le Programme ECOFAC financés par le FED et le Projet parc national et réserve spéciale de Bayanga, sont déjà des programmes qui répondent au souci d'une intégration sectorielle.

4-4 Aide au développement de la CE et autres aides internationales

Après les grandes décisions prises lors de la Conférence des Nations Unies pour le Développement Durable(CNUED) en 1992 à RIO de JANEIRO, la Communauté Internationale tente à travers de nombreuses structures spécialisées en matière de l'environnement tels le GEF, le FFEM (France), les Lignes budgétaires Environnement Forêts(UE) ..., de mobiliser des ressources destinées au financement des programmes de protection de l'environnement ; toutefois, il convient de noter que les volontés exprimées en 1992 à RIO tardent à se concrétiser chez beaucoup d'institutions financières et pays riches ; le taux d'aide publique au développement fixé à 0,7% du PIB des pays développés n'a jamais été respecté par la plupart des donateurs. Entre temps, les dégradations de l'environnement ne cessent de s'aggraver. Les pays et les organisations internationales qui interviennent dans ce secteur pour aider la RCA à mettre en œuvre quelques uns de ses programmes de développement sont :

L' Union Européenne : à travers le FED (Fonds Européen de Développement), apporte un important appui financier depuis plusieurs années à la RCA; les programmes en cours d'exécution ou qui sont arrivés à leur terme sont :

- Le programme de Développement de la Région Nord (PDRN), démarré en 1988 il a pris fin en 2000, pour être relayé par la composante ZCV (zones cynégétiques villageoises) du programme régional Ecosystème Forestier d'Afrique Centrale (ECOFAC); D'importants moyens financiers à titre de subventions ont permis de sauver une des précieuses ressources naturelles du pays en danger , la faune sauvage de la région nord de la RCA ; les montants

des aides octroyées sont les suivantes : phase I du PDRN : 20 millions Euros, phase II : 14,6 millions Euros et phase III ECOFAC qui a commencé en 2000 et se poursuit en 2004 : 7 millions d'Euros ; soit pour les seize dernières années , un montant total en ce qui concerne la conservation et l'exploitation durable de la faune sauvage **41,6 millions** d'Euros de subventions accordées à ce secteur.

- En zone forestière, la composante ECOFAC Forêt de NGOTTO a démarré en 1993 et se poursuit en ce moment dans sa phase III ; les montants de financement mis à disposition de cette composante sont les suivants :Phase I : 2,276 millions Euros, Phase II : 1,15 millions Euros et Phase III : 1,28 millions Euros soit **4,606 millions** Euros au total.

Une nouvelle phase du programme ECOFAC est en étude et devra permettre de consolider les acquis des phases précédentes.

Concernant les autres interventions de l'Union Européenne, l'on citerait :

- Le financement sur les fonds STABEX Bois: la réhabilitation du bâtiment abritant le Ministère des Eaux Forêts Chasses et Pêches et le Ministère de l'Environnement, de l'Economie sociale et de Développement Durable (ce département ministériel est au dernier remaniement rattaché au Département du tourisme), la mise en place du centre des données forestières.

- Les importants travaux d'assainissement de certains quartiers de la capitale (Bangui) qui sont un début de solutions aux problèmes d'insalubrité, d'hygiène publique, une des préoccupations du pays en matière environnementale citées plus haut.

- Au niveau sous régional, l'Union Européenne intervient dans le financement des projets dont la République Centrafricaine fait partie des pays bénéficiaires ; ce sont : le Programme régional de gestion de l'Information Environnementale (PRGIE), le projet MIKE(Monitoring the illegal killing of elephants), la CEFDHAC(Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses Humides d'Afrique Centrale), ECOFAC étant pris en compte dans le précédent paragraphe. Comme autre programme à caractère régional financé par l'Union Européenne et dont la RCA est bénéficiaire, il est à citer le programme de lutte contre la peste bovine (PACE)

La Coopération Allemande (GTZ) : cette fois dans le cadre d'aide bilatérale, est présente dans ce secteur depuis plusieurs années comme l'Union Européenne à laquelle la RFA est l'un des principaux bailleurs ; deux programmes sont concernés ; il s'agit de PGPRN (programme de gestion participative des ressources naturelles) et du projet de conservation du parc national DZANGA NDOKI et de la réserve spéciale de forêt dense de DZANGA SANGHA à Bayanga en collaboration avec le WWF.

- La **Coopération Française** (AFD) : finance un projet d'appui institutionnel au Ministère des Eaux forêts Chasses et Pêches, le PARPAF (projet d'appui à la réalisation des plans d'aménagement forestier), et bientôt le FFEM qui va Cofinancer avec le compte d'affectation spécial pour le développement forestier et touristique (CASDFT), le projet de gestion de la filière viande de brousse dans la Lobaye et la Mambéré Kadeï

D'autres organisations non gouvernementales tels l'**IUCN** (Union Mondiale pour la Conservation de la Nature), le **GEF**, le **WWF** et des pays amis de la RCA comme, l'**US Fish and wildlife service des Etats-Unis**, financent le projet de conservation et de gestion hautement décentralisée de la forêt de Bangassou (préfecture du Mbomou) ; ce projet est mis en œuvre par le Centre d'Etudes et de Coopération Internationale Canadien (**CECI**)

5 Actions prioritaires recommandées

Le secteur de l'environnement englobe plusieurs domaines d'activités ; il n'est pas épargné comme les autres secteurs, en RCA et comme partout ailleurs, de l'influence des facteurs limitants tels : l'instabilité politique, l'insécurité, les conflits sociaux ...; c'est pourquoi, en ce qui concerne les actions prioritaires recommandées, il importe d'arriver le plus rapidement possible à :

- rétablir la sécurité sur toute l'étendue du territoire national
- assurer la stabilité des institutions nationales

Ces deux actions constituent des conditions premières et essentielles à remplir afin d'offrir plus de chance de réussite aux autres priorités nationales quand les moyens seront disponibles pour les mettre en œuvre. Elles devront être suivies des actions en faveur d'un début de solutions aux problèmes financiers et économiques, de précarité de la vie dans la capitale et dans les provinces.

Concernant les domaines d'activité propres au secteur de l'environnement, les Etats Généraux des Eaux Forêts Chasses et Pêches qui se sont déroulés récemment en septembre 2003, ont permis à tous les acteurs : Etat, Secteur privé, Organisations non gouvernementales concernés par les problèmes de l'environnement en général et en particulier du secteur des Eaux Forêts Chasse et Pêche, de faire le diagnostic des problèmes de gestion durable des ressources naturelles renouvelables; de nombreuses et pertinentes recommandations ont été formulées et devront servir des lignes directrices des actions à court, à moyen et à long terme de ce secteur.

Ces recommandations portaient sur les actions à mener en ce qui concerne les institutions, les législations, la conservation et l'exploitation des ressources, la coopération sous régionale, régionale et Internationale.

Les actions prioritaires qui sont énumérées ci-après sont en grande partie tirées de la liste de celles retenues par les participants aux travaux des Etats généraux.

Elles sont les résultats de profondes réflexions faites par l'ensemble des parties prenantes présentes aux travaux des Etats généraux des Eaux et Forêts ; elles tiennent compte du caractère multisectoriel de l'environnement et la nécessité d'une intégration sectorielle sans laquelle, certains conflits actuels au niveau des interventions sur le terrain dans ce secteur multidisciplinaire ne connaîtront jamais une fin.

A - Concernant les Institutions et les législations

L'efficacité d'une politique de bonne gouvernance environnementale dépend beaucoup de la qualité des outils nécessaires pour sa mise en œuvre ; les institutions et les législations sont deux de ces outils.

Etant donné les nouvelles directives gouvernementales relatives aux nouveaux organigrammes des départements ministériels et la restructuration recommandée par les Etats Généraux des Eaux et Forêts, les départements en charge des questions environnementales tout en respectant ces directives devront être restructurés.

Cette révision des structures pour ce qui concerne le Ministère des Eaux Forêts Chasses et Pêches et celui chargé du Tourisme, du Développement de l'Artisanat et de l'Environnement, sera orientée vers la recherche d'une synergie entre ces deux institutions d'une part, et d'autre part, d'une cohérence entre les missions et les moyens disponibles ou à mobiliser (moyens humains, financiers et matériels).

Le Compte d'Affectation Spécial de Développement Forestier et Touristique (CASDFT) devra jouer pleinement son rôle selon ses statuts.

Les profils des postes seront définis de manière à mieux utiliser les compétences disponibles selon les plans d'effectif approuvés et qui n'ont jamais été appliqués de manière rigoureuse.

Les plans de formation et de recyclage des cadres et des agents qui existent mais qui sont dépassés, seront revus et mis en application compte tenu de nombreux cas de décès du personnel ces dernières années.

Les formations dans les écoles professionnelles se feront selon les besoins réels des institutions utilisatrices, lesquels besoins devront être déterminés une fois que les nouvelles structures des ministères seraient approuvées.

Les effectifs des gardes forestiers seront augmentés afin d'arriver à un ratio raisonnable des cadres de conception et des cadres d'exécution; les effectifs du personnel des services régionaux devront être renforcés, de même, des matériels et équipements de travail nécessaires en particulier pour les contrôles des activités de terrain seront recherchés et mis à la disposition en priorité des directions régionales.

S'agissant des législations,

Les différentes lois en vigueur en matière de gestion des ressources naturelles dont le code de protection de la faune sauvage promulgué en 1984, le code forestier paru en 1990, et le code minier..., devront être revues afin de les adapter aux réalités actuelles du pays tels les besoins nouveaux des terres pour les populations locales, conséquences de la poussée démographique dans certaines régions, la responsabilisation des populations locales dans la gestion des ressources naturelles ; ces législations prendront également en considération le contexte international dans le but de respecter les engagements pris dans le cadre des conventions internationales

Cette relecture des lois qui est déjà faite en ce qui concerne le code minier, demeure une action prioritaire en ce qui concerne les autres textes de loi ; une fois ces lois promulguées, la publication des textes d'applications devra suivre afin de faciliter leur application.

Comme autres actions relatives aux législations , il est à noter le caractère urgent de l'aboutissement des procédures entamées pour l'adoption et la promulgation des deux textes de loi concernant les activités des Zones cynégétiques Villageoises et la gestion communautaire des ressources naturelles renouvelables, lesquelles sont attendues depuis trois ans ; ces lois devront garantir la durabilité et le développement sur l'ensemble du territoire centrafricain des activités des ZCV ; le troisième texte de loi dont la parution est aussi urgente, est la loi portant création du Parc national de MBAERE BODINGUE dans la forêt de NGOTTO dans la sous préfecture de BODA.

Enfin, la diffusion de tous les textes de loi et les autres réglementations en matière de l'environnement auprès des services et institutions chargés de les appliquer, ainsi qu'auprès des populations, doit figurer parmi les priorités du secteur afin d'éviter les insuffisances actuelles

B -Des actions à caractère technique

L'inexistence ou l'insuffisance des données sur les ressources naturelles est une des causes principales de la mauvaise gestion tant regrettée dans la plupart des pays en voie de développement ; une meilleure connaissance des ressources reste un souci permanent des institutions nationales chargées de la conservation et de la gestion rationnelle des ressources naturelles car, l'économie de la RCA est très dépendante de ses richesses naturelles.

La disponibilité des connaissances sur les ressources de la biodiversité : forêt , faune , ressource halieutique, est une condition essentielle pour l'élaboration d'une politique de leur gestion durable; c'est pourquoi, il est urgent de planifier et de réaliser des inventaires des ressources des zones non encore couvertes par des travaux d'inventaires tant en matière forestière, faunique que d'autres, de façon que .la valorisation des richesses naturelles

réponde aux besoins économiques et également au souci de garantir la pérennité des ressources naturelles.

De nouvelles aires protégées devront être créées et notamment des aires protégées transfrontalières afin d'arriver au taux de 11% de la superficie des pays tel recommandé par les organisations internationales spécialisées en matière de la conservation de la nature.

La mise en chantier des divers programmes élaborés et disponibles et pour lesquels des financements manquent, contribuera beaucoup à résoudre les grandes préoccupations actuelles en matière de l'environnement en République Centrafricaine; ce sont le Plan Directeur Agricole (PDA), le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), le Plan National d'Action Environnementale (PNAE)

La poursuite des activités du programme ECOFAC en ce qui concerne les deux composantes de la République Centrafricaine devra être la première action prioritaire à entreprendre afin de ne pas perdre les importants acquis de ce programme.

C- La Coopération sous régionale, régionale et internationale

Le paragraphe 4-4 qui précède a montré que les programmes de conservation et d'utilisation durable des ressources ou pour l'amélioration des conditions de vie en République Centrafricaine, en cours d'exécution ou qui vont démarrer dans le court terme, sont pour la majorité financés par les aides extérieures obtenues dans le cadre de la coopération bilatérale ou multilatérale ; des organisations non gouvernementales contribuent financièrement également à la réalisation des projets dans le secteur de l'environnement en RCA ; le secteur privé vient à peine d'appuyer les efforts des autres bailleurs dans les opérations de lutte contre le braconnage dans le nord de la RCA.

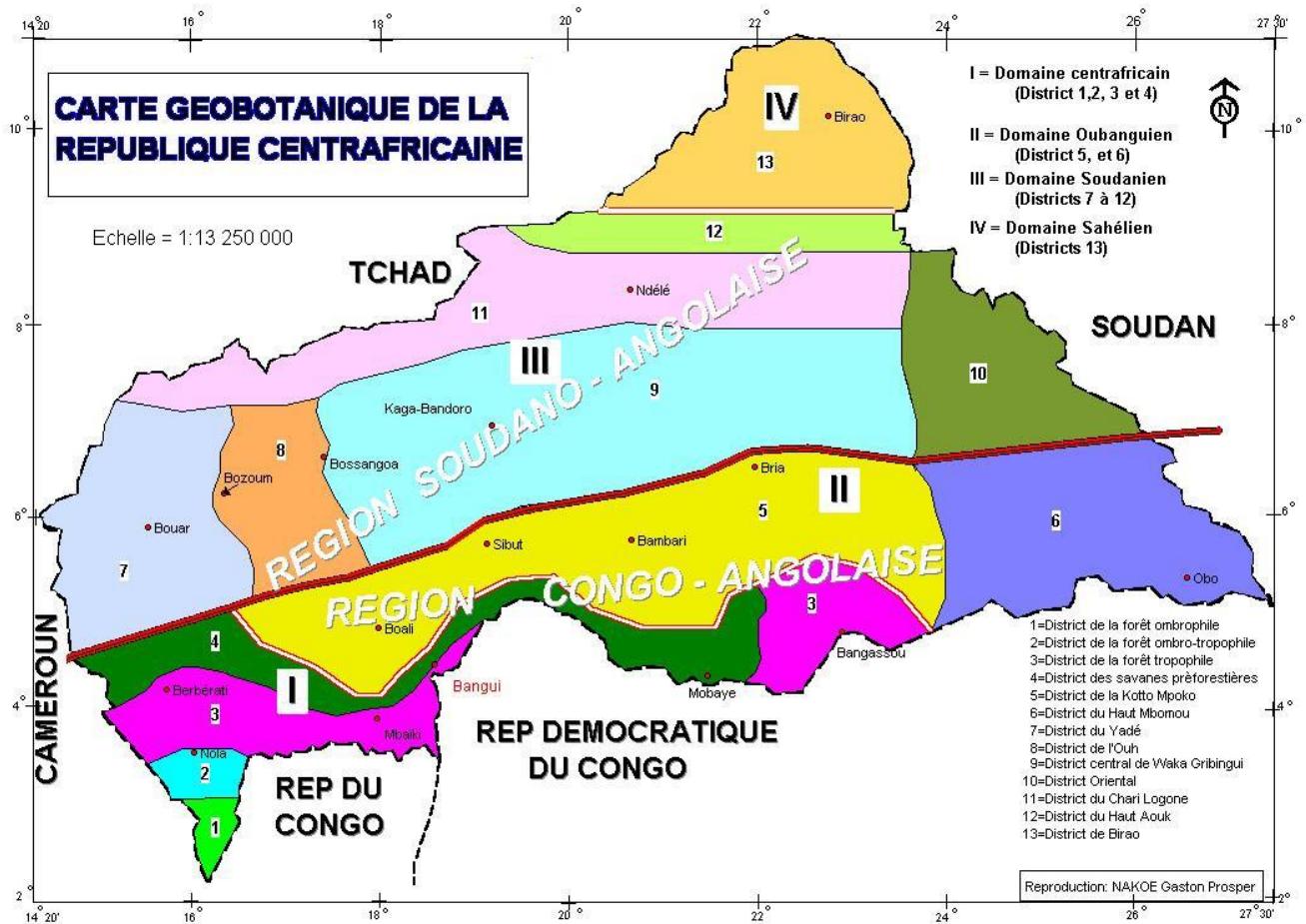
De nombreux résultats très encourageants sont atteints et devront être développés et consolidés ; malheureusement, la faiblesse des capacités financières, humaines et matérielles des institutions nationales responsables de la gestion de ce secteur, ne permet pas d'assurer une bonne sauvegarde de ces acquis.

Le partenariat avec le secteur privé et les ONG, la coopération sous-régionale à travers la COMIFAC, la CEFIDHAC, l'O A B, le RAPAC, en vue de définir en commun les stratégies et de rechercher les moyens d'action pour la gestion durable des ressources de la biodiversité, doivent se développer d'avantage.

Enfin, la Coopération bilatérale et multilatérale sera diversifiée et renforcée compte tenu de l'ampleur et de la complexité des dégradations de l'environnement qui nécessitent beaucoup de moyens que le pays ne pourra pas disposer à lui seul.

6 Annexes techniques

I. Carte de la zone du profil



II. Liste de références des documents, déclarations et plans d'actions de politique environnementale

- Déclaration de politique sectorielle des Eaux Forêts Chasses et Pêches (1989)
- Plan national d'Action Environnementale (PNAE) 2000
- Plan Directeur Agricole (PDA)
- Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté : Plan d'action sectoriel Forêt/Environnement (Th. DAMIO 2003)
- Plan d'Action Stratégique Régional pour les Ressources de l'Environnement et de la Biodiversité des Ecosystèmes du Bassin du Congo (IUCN, FEM, PNUD) 2001

7 Annexes administratives

I. Méthodologie de l'étude / plan de travail

A la demande de la Délégation de l'Union Européenne à Bangui et de la cellule d'Appui à l'Ordonnateur national du FED en République Centrafricaine, je devais réaliser le Rapport pour un Profil Environnemental de la République Centrafricaine ; le plan de ce rapport, la première à accomplir avant l'élaboration proprement dite de ce rapport, a été préalablement conçu ainsi que les termes de référence définis par la Commission Européenne et la Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National (CAONF) du FED ; ces deux documents ont eu à donner tous les détails concernant le contenu de ce rapport, bien que certains points ne soient pas encore de grandes préoccupations environnementales en RCA.

En fonction du plan et des termes de référence, les différentes étapes suivantes ont été suivies pour l'élaboration de ce rapport à savoir :

- 1- L'analyse des termes de référence en vue de comprendre le travail demandé,
- 2- La collecte des documentations
- 3- La Rédaction proprement dite du rapport

Le travail de rédaction a débuté après que j'ai eu à travers les données existantes sur ce secteur à procéder à l'identification des principaux problèmes environnementaux en RCA et des mesures susceptibles de les atténuer sinon de les éradiquer ; Aussi, ma participation à divers travaux et réunions concernant l'élaboration ou la validation de nombreux programmes PDA, PNAE, CSLP, lesquels ont intégré dans les différentes activités retenues pour être développées les aspects environnementaux , m'a permis de disposer facilement de données pour la réalisation de ce travail sans pour autant consulter beaucoup de personnes ou d'organismes compte tenu du délai fixé pour la réalisation de ce travail.

Ce rapport est beaucoup plus un descriptif des réalités que j'ai vécues pendant plusieurs années de ma vie professionnelle et dont je continue de contribuer en ma manière et dans les limites de mes capacités à la recherche des instruments efficaces (politiques, législations et institutions ...) pour une gestion durable d'importantes ressources naturelles du pays.

II. Itinéraire du bureau d'études
(Voir CV)

Ce travail est réalisé par un Expert et non par un bureau d'études ; il est d'avantage l'ensemble des expériences vécues de l'auteur depuis plusieurs années d'abord en tant que simple cadre d'exécution puis responsable politique du secteur concerné à une période donnée.

III. Liste des personnes/organismes consultés

Monsieur **Ambroise ZANGA** Ingénieur des Eaux et forêts, ancien chef de département des Eaux et Forêts, ancien Directeur des Exploitations forestières au Ministère des Eaux et forêts

IV Liste des documentations consultées

- Les Instruments économiques de la forêt tropicale le cas de l'Afrique Centrale (A. KARSENTY)
- Les Zones cynégétiques, une expérience de gestion communautaire de la faune en RCA (R. MBITIKON 2004)
- Documents de Rapports finaux des Etats généraux des eaux Forêts Chasses et Pêches (MEFCP 2003)
- Forêt tropicale- protection et exploitation pérenne (actes de séminaire sur la législation forestière centrafricaine)
- Etude relative aux propositions de modifications des textes en vigueur en vue d'y inclure les bases d'une gestion participative des ressources forestières (R. MBITIKON 2002)
- Etude des politiques et des législations forestières dans les pays membres de la CEFDHAC (Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses humides d'Afrique centrale) cas de la Centrafrique (R. MBITIKON)
- Evaluation prospective et Audit du Programme ECOFAC
- Bilan Commun de pays (CCA) La République Centrafricaine face aux défis de la Pauvreté, de la bonne gouvernance et de la démocratie (Equipe du Système des NU en RCA) Bangui 2001
- Politique Forestière de la RCA, Document de politique générale (Forêts, Faune, Pêche et Pisciculture) par FOTEU Roger, CTOD/CTPT FAC Décembre 1999
- Plan de convergence pour la conservation et la gestion durable des forêts tropicales d'Afrique Centrale avril 2001
- Etude de la gestion communautaire dans la législation de la faune en RCA AGRECO GEIE décembre 1998 (N. MOUKADAS, G. NGOUAMENE, LOTHAR GÜDLING)
- Evaluation rétrospective des Actions de la Coopération Française dans le secteur forestier en Afrique tropicale humide 1990-2000 RCA (Réseau International Arbres Tropicaux RIAT)
- Sommet mondial de l'Alimentation : Document de Politiques Nationales septembre 2001
- Etude prospective du secteur forestier en République Centrafricaine (M. BONNANEE point focal FOSA)

V Curriculum vitae du consultant

Nom	MBITIKON
Prénom	Raymond
Date et lieu de naissance	: Né en 1951 à FAFARA (Bimbo)
Nationalité	: Centrafricaine
Situation familiale	: Marié

Etudes primaires

1959-1961 : Ecole primaire de KOULA PK 22 route de Damara
1961-1964 : Ecole primaire Saint –Pierre de Gobongo

Etudes secondaires

1964-1969 = : Lycée Barthélémy BOOGANDA de Bangui

Etudes Universitaires et professionnelles

1969-1972 : Ecole Spéciale de Formation des Officiers d'Active Jean Bedel BOKASSA de BOUAR
1973-1976 : Institut Universitaire d'Etudes Forestières du CAP ESTERIAS de Libreville (GABON)
1996 : Fondation Allemande pour le Développement International (DSE)

Diplômes obtenus

Juin 1964 : Certificat d'Etudes Primaires Elémentaire (CEPE)
Juin 1968 : Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC)
Sept. 1972 : Baccalauréat série D
Juin 1976 : Diplôme d'Ingénieur des techniques Forestières
Sept. 1996 : Certificat de Cours de Formation en méthodes et Techniques de Gestion des Projets de Développement
Avril 1997 : Diplôme de formation sur les procédures financières et de passation de marché du Fonds Européen de Développement

Distinctions honorifiques

Chevalier de l'ordre du Mérite Centrafricain
Commandeur de l'ordre du Mérite Centrafricain
Grand Officier de l'ordre du Mérite Centrafricain
Commandeur de l'ordre du Mérite Français

Fonctions occupées et autres activités professionnelles

2000-2004 : Chef de Composante (Directeur du Projet) Zones Cynégétiques Villageoises du Programme Régional : Conservation des Ecosystèmes Forestières d'Afrique Centrale (ECOFAC) financé par l'Union européenne.

1997-2000 : Coordonnateur National du Projet de Développement de la Région Nord (PDRN)

En charge de :

- D'assurer la liaison entre le Projet, le Bailleurs de Fonds, les différents Départements Ministériels et autres administrations, les autorités et les notables de la zone du Projet
- D'organiser les réunions de concertation (administration, population, Projet).
- De promouvoir à travers les médias ou tout autre moyen les activités du Programme ; de participer aux réunions relatives au Programme National d'Action Environnementale (PNAE) en vue de rechercher la cohérence entre les objectifs du Programme et ceux de P N A E.

1994-1995 : Chargé de mission en Matières des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches au Cabinet du Ministre.

En charge de :

- D'étudier les dossiers confiés par le Ministre et lui proposer les mesures à prendre, suivre les dossiers des divers Projets du Ministère (Rôle de Conseiller du Ministre).

1992-1993 : Ministre de la Défense Nationale, des Anciens Combattants, de l'Energie des Mines et de l'Hydraulique.

En charge de :

- Proposer au Gouvernement les politiques et les règlements relatifs à l'exploitation et à la conservation des ressources énergétiques, minérales et hydrauliques.
- Veiller au respect des normes d'exploitation des permis miniers, et au contrôle des bureaux d'achat des pierres précieuses...
- Définir et mettre en œuvre les programmes de développement des ressources énergétiques et hydrauliques.
- Veiller à la bonne application de la politique nationale de défense.
- Gérer le personnel militaire et civil, les budgets et les matériels du Ministère.

1985-1992 : Ministre des Eaux, Forêts, Chasses, Pêches et du Tourisme.

1984-1985 : Haut Commissaire à la Présidence du Comité Militaire de Redressement National Chargé des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches et du Tourisme.

En charge de :

- Définir la politique du Gouvernement en matière de la gestion des ressources naturelles (Eaux, Forêts, Faune sauvage) et du Tourisme, de sa mise en œuvre, de la gestion des moyens humains financiers et matériels du Département.

1977-1984 : Directeur Général de l'Office National des Forêts (ONF).

En Charge de :

La conception des programmes techniques annuels

De l'élaboration des budgets annuels

De la gestion des ressources humaines financières et matérielles

Du suivi et du contrôle des travaux sur le terrain.

1976-1977 : Ingénieur en service à la Direction des Forêts.

- En charge d'étudier et de proposer au Directeur des avis techniques sur les demandes des permis forestiers formulées par les entreprises forestières privées, du contrôle des carnets de chantier d'exploitation forestière.

1973 -1976 : en formation à l'Institut Universitaire d'Etudes Forestières du Cap Estérias Libreville Gabon

1972-1973

- Stagiaire affecté à la Direction des Eaux, "Pêches et Piscicultures : placé sous l'autorité du Directeur, j'étais chargé du suivi des activités piscicoles dans le pays en collaboration avec les autres cadres et de la rédaction de divers documents administratifs de la direction.

Autres Fonctions :

- Coordonnateur National du Plan d'Action Forestier National (PAFN) ;
- Président du Comité de suivi du Projet Réhabilitation Ecologique ;
- Directeur du Projet d'aménagement des ressources Naturelles cumulativement avec les fonctions de Chef de Département des Eaux et Forêts ;
- Professeur vacataire à l'Institut Supérieur de Développement Rural (ISDR) en Inventaire Forestier et en Dendrométrie.

- Président du RAPAC (Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale) 2 ans.
- Président d'honneur du RAPAC depuis 2002 à ce jour

Domaines d'Expériences :

Politique et législation Forestière, Gestion des Aires protégées et Aménagement Forestier.

Les contributions en faveur de la gestion durable des ressources Naturelles

1) En matière Institutionnelle, de politique et législation forestière

Initiateur de :

- la réforme du Code Forestier Centrafricain et du Code de Protection de la faune sauvage.
- l'interdiction de la chasse à l'Eléphant, et du Commerce d'Ivoire.
- la restructuration de l'Office National des Forêts (ONF).
- la restructuration du Ministère des Eaux, Forêts, Chasses, Pêches et du Tourisme.
- la réalisation du plan d'effectif du département.

2) En matière de gestion durable des ressources naturelles

- ✓ La création du Parc National DZANGA- Sangha en zone de Forêt dense Humide ;
- ✓ Membre du Comité National de Coordination du Programme ECOFAC- RCA ;
- ✓ Participation aux Ateliers sur les résultats des tests de Critères et Indicateurs d'Aménagement durable des forêts CIFOR, OAB en Côte d'Ivoire (1995) et au Cameroun (1996).

Des relations avec les Organisations Nationales, Sous-régionales et Internationales en matière de conservation des ressources Naturelles

WWF- US : Négociation du Projet DZANGA - Sangha ayant abouti à la création du Parc National et de la Réserve Spéciale DZANGA- Sangha.

GTZ (RFA) : Négociation du Projet Réhabilitation Ecologique et du Projet Conseil au Ministère des Eaux et Forêts (SECOGERN) ;

Banque Mondiale : Négociation du Financement du Projet d'Aménagement des ressources naturelles (PARN) (Inventaire Forestier, Agroforesterie...)

ACDI (Canada) : Négociation du Financement du Manuel de dendrologie.

UNESCO : Négociation pour l'inscription du PARC National Manovo-Gounda-Saint Floris sur la liste du Patrimoine Mondial

Union Européenne : Négociation du Financement du Programme de Développement de la Région Nord (PDRN) en 1987, ECOFAC en 1992

OAB : Chef de Délégation aux 6°, 7°, 8°, 10° et 11° Conférence Ministérielle de l'O.A. B.

Membre Fondateur de l' ONG : Fondation Centrafricaine pour la Sauvegarde des Ressources Naturelles (FOCSARENA)

Membre d'honneur de l'ONG Pavillon Vert.

Correspondant National de la C E F D H A C.

Point focal de l'I U C N.

Séminaires et Conférences

- Séminaire sur la planification Economique et Sociale en RCA.
- 1ère Conférence des Ministres Africains de l'Environnement (Chef de Délégation).
- 9è et 10è Congrès Forestier Mondial (Chef de Délégation).

- Sommet Planète Terre Rio de Janeiro (1992) (Membre de la Délégation Présidentielle)
- Séminaire sur l'Application de l'Agenda 21 Accra 1994

Des Etudes réalisées

- Etudes des politiques et législation Forestières dans les pays de la CEFDHAC (Conférence sur les Ecosystèmes de Forêt Dense d'Afrique Centrale).
- Etude sur la gestion communautaire des forêts en vue de modification des dispositions du Code Forestier.
- Elaboration des projets de loi sur la gestion Communautaire des ressources naturelles en RCA.
- Elaboration de projet de loi instituant le Code de l'eau en RCA (projet non encore promulgué).
- Note sur les Zones Cynégétiques Villageoises (Gestion communautaire de la faune sauvage).

Termes de Référence

Profil environnemental de la République Centrafricaine

Contexte de l'étude

La Commission européenne demande qu'un Profil Environnemental du Pays soit rédigé dans le cadre de la préparation continue des stratégies et programmes indicatifs du pays pour la République Centrafricaine.

On retiendra que :

- la Centrafrique est fortement impliquée dans le programme dénommé ECOFAC – Ecosystèmes forestiers d'Afrique centrale, programme actif depuis 1992, ayant bénéficié successivement de trois financements de l'Union européenne. Une quatrième phase est en cours d'élaboration.
- La Centrafrique a été retenue comme l'un des partenaires dans le cadre de l'Initiative Européenne de l'Eau (EUWI) en Afrique.

Objectifs de l'étude

L'étude du Profil Environnemental de la République Centrafricaine apporte aux décideurs de la Commission européenne et aux pays partenaires les informations suffisantes pour identifier les activités de coopération de la CE avec des objectifs environnementaux spécifiques et pour établir des mesures de protection environnementale pour d'autres activités.

Résultats de l'étude

L'étude fournira les éléments suivants :

- Une évaluation de la situation environnementale dans le pays, couvrant les problèmes clés et les réponses correspondantes, la politique et la législation environnementales, la structure et la capacité institutionnelle, la participation de la société civile, et l'aide internationale au développement.
- Des recommandations pour des actions prioritaires.

Problèmes à étudier

Le consultant étudiera les problèmes suivants :

4.1 L'état de l'environnement

Notamment les problèmes clés (le statut, les pressions et les tendances actuels), les réponses (objectif définis, actions prises ou prévues, réglementations) et les performances environnementales dans la satisfaction des objectifs / plans et des cibles dans les domaines suivants :

- **Environnement physique** comprenant le climat / microclimat, la qualité de l'air et les odeurs, la qualité de l'eau et les ressources en eau, le bruit et les vibrations, la topographie et les sols, la géologie et l'hydrogéologie et les risques de catastrophes naturelles ;
- **Conditions biologiques, biodiversité, écologie et conservation de la nature** comprenant les écosystèmes, habitats et espèces rares, menacées et protégées, les

espèces ayant une importance commerciale ou susceptible de devenir nuisibles ou dangereuses ;

- **Conditions socio-économiques et santé humaine** comprenant l'archéologie et l'héritage culturel, les valeurs et aspirations, les aspects récréatifs, paysagers et visuels, les aspects socio-économiques (population, emploi, revenus du travail), et l'utilisation des terres, l'accès et les transports, les infrastructures (sources d'énergie / carburants, alimentation en eau, assainissement) le développement agricole, l'industrie minière, le tourisme, le commerce et autres activités économiques (officielles et non officielles) et les aspects sanitaires (santé publique), la santé humaine et les accès / transports.
- Lorsque c'est possible, faire référence à des indicateurs et à des normes de qualité reconnus au niveau international pour établir une base cohérente de comparaison des performances environnementales.

4.2 Politique et législation environnementale

L'analyse devra comprendre :

- La politique et les plans d'actions (tels que les plans d'action nationaux pour l'environnement, les plans de développement durable, Agenda 21) pour la protection des ressources naturelles et le contrôle de la pollution, et le renforcement de leur mise en application ;
- La législation, actuelle et en préparation, couvrant le contrôle du développement, les exigences d'EIE / ESE, les audits environnementaux, la protection des ressources naturelles et le contrôle la pollution, et les dispositions pour la participation du public et de l'accès aux informations environnementales et l'efficacité de la mise en application de la législation;
- L'approche gouvernementale des conventions internationales clés relatives à l'environnement tels que les changements du climat, la biodiversité, la désertification, le transport de produits chimiques et de déchets dangereux;
- Les efforts d'harmonisation de la législation nationale avec la législation européenne (seulement pour les pays Phare).

4.3 Cadre institutionnel environnemental

L'analyse devra comprendre :

- La structure institutionnelle et les responsabilités des autorités et agences nationales / fédérales, régionales et locales dans la prise en compte des problèmes d'environnement dans la préparation de la politique, de la législation, de la planification, de la protection de l'environnement, du suivi et de la mise en application ;
- Structures officielles et procédures pour la participation du public au contrôle du développement et à la planification environnementale et le niveau de participation du public aux questions et débats sur l'environnement ;

- Capacité et ressources financières des autorités responsables de la gestion de l'environnement.

4.4 Intégration des préoccupations environnementales dans le secteur économique principal

L'évaluation devra couvrir les secteurs suivants :

- agriculture, pisciculture et foresterie ;
- ressources minières ;
- réseaux publics dont l'électricité, l'énergie et l'eau ;
- industrie (de l'industrie lourde au tourisme)
- transport
- tout autre secteur important pour le pays donné.

4.5 La coopération de la CE avec le pays sur le plan de l'environnement

Ceci devra couvrir l'expérience liée aux interventions ayant des objectifs environnementaux spécifiques, et l'intégration de l'environnement dans les programmes ayant d'autres objectifs primaires, y compris l'application des procédures d'étude de l'environnement.

4.6 Autres agences de financement

Ceci devra couvrir :

- la participation de d'autres agences de financement et leur expérience dans le pays, et incorporer la liste des projets récents et prévus ;
- les procédures pour la coopération entre les agences de financement.

Plan de travail

Le plan de travail devra comprendre, sans pas nécessairement s'y limiter, les activités suivantes :

- Consultation des fonctionnaires du pays auprès de la CE, délégation du pays à la CE, organismes nationaux et agences et autorités locales, agences de financement internationales clés opérant dans le pays, ONG nationales et internationales clés dans le développement, l'environnement et les droits de l'homme, opérant dans le pays ;
- Passage en revue des rapports d'évaluation par rapport aux problèmes d'environnement sur le développement et la coopération économique produits par le gouvernement, la CE ou d'autres agences sources ;
- Passage en revue de la politique environnementale et du cadre législatif, de la législation et des réglementations et de leur mise en application par rapport aux problèmes d'environnement, des plans d'action, et des progrès de leur mise en œuvre ;

- Passage en revue des indicateurs de performances environnementales en sélectionnant les indicateurs appropriés parmi ceux suggérés par les organisations telles que AEE/OCDE/Eurostat.

Sur la base du plan de travail proposé et du calendrier dessiné dans ces Termes de Référence, le consultant devra détailler son plan de travail, à l'occasion d'une réunion spécifique de démarrage des travaux.

Expertise requise

Le consultant est réputé connaître le domaine d'étude en sa qualité d'animateur et de responsable national du programme ECOFAC en République Centrafricaine. Son expérience et son savoir-faire sont exposés dans son curriculum vitae.

Rédaction du rapport

Les conclusions de l'étude doivent être présentées dans le rapport de Profil Environnemental du Pays sous le format fourni en Annexe 1.

Le rapport d'ébauche en 4 copies doit être présenté à la Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National du FED – CAONF et à la Délégation de la Commission européenne pour commentaires pour le trentième jour de la prestation. Dans les deux semaines qui suivent, un commentaire sur le rapport d'ébauche sera adressé par la CAONF et la DCE. Le consultant tiendra compte de ces commentaires dans la préparation du rapport final (20 à 40 pages hors annexes).

Le rapport final en français en 5 exemplaires doit être remis dans les quinze jours à partir de la réception des commentaires.

Calendrier

Le consultant organisera une réunion hebdomadaire dans les locaux de la CAONF, afin de présenter l'avancement régulier de son travail. Un représentant de la DCE sera invité à ces réunions périodiques.